DLP 23-8-88036665

MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Publication périodique

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES

AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

EDITION BAS-VIVARAIS

ABONNEMENT ANNUEL : 70 F

Circonscription RHONE-ALPES ... Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

16 Août 1982 — N° de série continue 27 — Bulletin n° 27

ARBORICULTEURS : RESPECTEZ LES DELAIS D'EMPLOI AVANT RECOLTE.

ARBRES FRUITIERS

ACARIENS ROUGES Toutes espèces (rappel)

Les dépôts d'oeufs d'hiver ont commencé, en particulier dans les régions de ST JUST D'ARDECHE, AUBENAS et ST ALBAN AURIOLLES. Ils sont encore peu importants.

Nous vous rappelons la nécessité d'une observation attentive (voir Bulletin n° 26 du 6 Août) pour définir dans chaque verger l'opportunité d'un traitement. Sur tout le secteur du Bas-Vivarais, nos observations nous ont montré de nombreux vergers fortement infestés (pommiers et poiriers surtout).

A partir de maintenant, si un traitement est nécessaire, plus il sera effectué tôt, plus il sera efficace en vue de limiter les pontes d'oeufs d'hiver.

Produits utilisables : Tableau du Bulletin n° 24 du 15 Juillet.

PECHER

Tordeuse Orientale - L'activité de cet insecte est demeurée intense durant la première quinzaine d'Août (piègeages d'AUBENAS, CHAMBONAS et LAURAC). Le traitement précédent ayant été effectué le plus souvent à la suite du lessivage des orages de la fin Juillet début Août, la protection est à renouveler dès réception pour les variétés à récolter durant la 3e décade d'Août et la première de Septembre.

On choisira le produit et la date du traitement en fonction :

- de la date de la cueillette de la variété
- du délai d'emploi du produit avant récolte

Rappelons les produits à délai court : mévinphos (7 jours), dichlorvos (5 jours), deltaméthrine (sans délai).

Ne pas omettre de protéger également les pépinières et les jeunes arbres en formation.

Maladies de conservation (rappel) - Associer un fongicide au dernier traitement contre la Tordeuse orientale en tenant compte des délais d'emploi.

Puceron brun non migrant (rappel : voir Bulletin n° 25 du 27 Juillet) -

Dos brun noirâtre et ventre vert.
Surveiller particulièrement les jeunes arbres en formation.

Puceron farineux - Des attaques sont actuellement visibles (ST JUST D'ARDECHE...). Ce puceron ne migre que partiellement. Dans les vergers où il est présent, une partie des ailés va donc coloniser rapidement des arbres non encore atteints.

P70

Si plus de 4 % des arbres sont infestés, une intervention à l'aide d'un aphicide spécifique s'impose.

Oïdium - Surveiller particulièrement les vergers de nectarines et de variétés sensibles. Une intervention est nécessaire en cas de présence de la maladie.

POMMIER

Carpocapse - Le 2e vol se poursuit de manière assez intensive (piègeages de ST JUST D'ARDECHE, ST SERNIN, GROSPIERRES et MONTPEZAT SOUS BAUZON).

En l'absence de lutte aménagée, le traitement précédent datant le plus souvent des jours qui ont suivi les orages de la fin Juillet début Août, il sera à renouveler :

- Dès réception si l'on a utilisé précédemment un larvicide classique
- Vers les 24 et 26 Août si l'on a utilisé le dimilin

Tordeuse orientale - Venant des vergers récoltés, cet insecte peut migrer vers les vergers de fruits à pépins situés à proximité, quand la pousse de son hôte habituel (le pêcher) se durcit.

Pour les vergers dans cette situation, on utilisera alors un insecticide efficace à la fois contre le Carpocapse et contre la Tordeuse orientale. produit ?

Maladies de conservation (rappel) - (voir Bulletins n° 24 du 15 Juillet et n° 25 du 27 Juillet).

Respecter les délais d'emploi avant récolte.

VIGNE

POURRITURE GRISE (Botrytis)

Afin d'assurer une bonne protection des grappes et plus particulièrement dans le cas de la production de raisins de table, un dernier traitement spécifique nous paraît nécessaire aux alentours du 16 Août.

On pourra utiliser un imide cyclique (RONILAN, ROVRAL, SUMISCLEX). La pulvérisation devra être faite en tenant compte de la nécessité de bien atteindre les grappes.

Respecter les délais de carence : 15 jours avant vendange pour RONILAN et ROVRAL et 21 jours pour SUMISCLEX.

BLACK-ROT

Des attaques sont encore possibles sur grappe, même après la véraison

Dans les vignes où des taches sont visibles notamment sur grappe, la protection doit être renouvelée.

TORDEUSES DE LA GRAPPE (Eudémis - Cochylis) 3e génération

Les vols constatés jusqu'à présent sont de faible amplitude et les risques d'attaque sont très limités. C'est ce qui ressort de nos observations faites notamment à ST MARCEL D'ARDECHE et ST MAURICE D'IBIE. Dans les autres situations, l'activité des papillons est pratiquement nulle.

Toutefois, les viticulteurs soucieux d'obtenir la meilleure qualité possible notamment pour les raisins de table pourraient réaliser une protection préventive vers le 16 Août.

Le choix du produit à utiliser sera fonction de son efficacité et du respect des délais de carence.

70 B